REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail–Liberté–Patrie

PLATEFORME NATIONALE DE RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES (PFNRRC)

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PROTECTION CIVILE

AGENCE NATIONALE DE LA PROTECTION CIVILE

Bulletin trimestriel N°1 : mars-avril-mai 2018 - Informations-prévention-alerte aux inondations

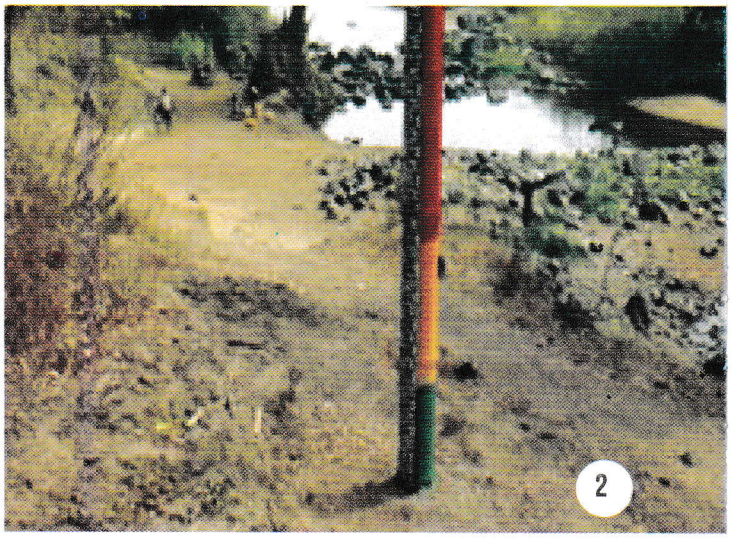

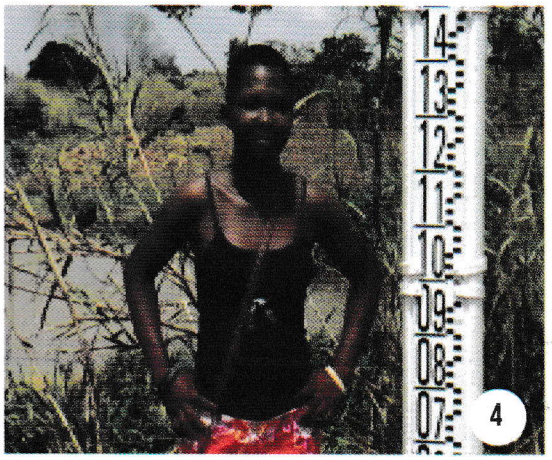

PHOTOS 1: Crue du fleuve Mono à Adamè (Lacs), 2 : Balise de la Croix-Rouge Togolaise, 3 : Station synoptique/Météo, 4: Station limnimétrique/Hydro, 5 : Erosion côtière

CONTACTS ET NUMÉROS UTILES/EN CAS D'URGENCES OU CATASTROPHES

ANPC: 22 51 02 12/22 51 01 03 - **Sapeurs-pompiers:** 118, 22 21 67 06 **Renseignements généraux:** 115
Police Nationale: 1244, 1252, 117, 170 - **Gendarmerie:** 172 - **ANASAP** : 8024 - **SOS Enfants:** 111
Croix-Rouge Togolaise: 22 21 21 10 - **Autorités administratives locales**

INTRODUCTION

Ce bulletin trimestriel contribuera à apporter en particulier aux acteurs de réduction des risques de catastrophes et en général aux populations, des informations hydrométéorologiques, marines pour la prévention et l'alerte. Il s'agit des résultats d'une lecture croisée des données pluviométriques, de hauteurs et de débits d'eaux des rivières, des fleuves et autres surfaces d'écoulement ainsi que celles de l'occupation de l'espace.

I - PRÉVISIONS DE CUMUL PLUVIOMÉTRIQUE DE MARS-AVRIL-MAI (MAM) 2018

Une situation pluviométrique normale à excédentaire est attendue sur toute l'étendue du territoire togolais à l'exception de la zone de Niamtougou et de la bande côtière où les précipitations vont évoluer de la normale à déficitaire (fig. ci-contre).

Les prévisions des dates de début de saison donnent un probable démarrage précoce de la saison dans les Plateaux et la majeure partie de la Maritime, un probable démarrage normal de la saison dans la Maritime Nord-Ouest.

Les prévisions des dates de fins de saison donnent une fin tardive dans la Maritime et dans le Sud-Ouest des Plateaux, une fin précoce de la saison dans le reste des Plateaux.

Les pluies enregistrées le mois de février 2018 sont des pluies isolées qui ne marquent pas le début de la grande saison des pluies dans la zone au sud du 8ème parallèle.

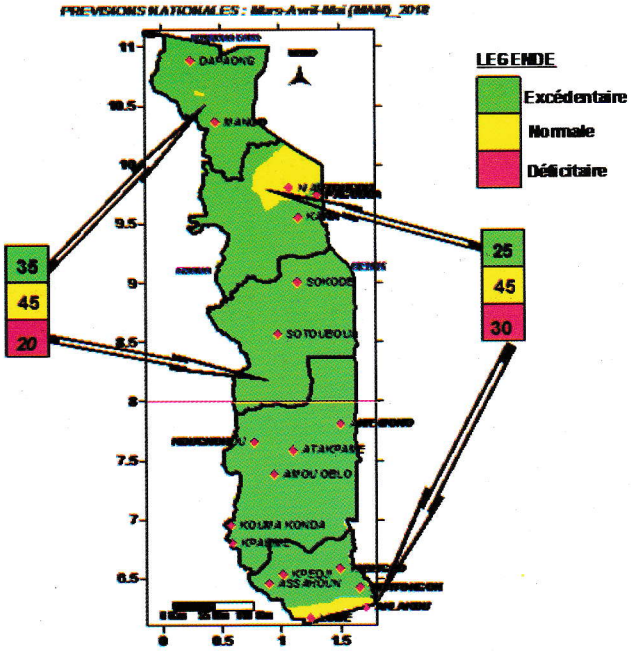

Source : DGMN, 2018

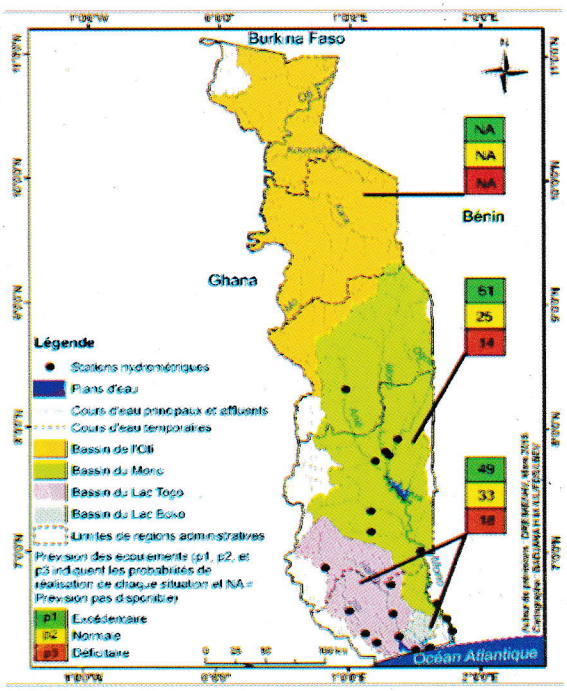

Source : DRE, 2018

II - SITUATION HYDROLOGIQUE NATIONALE

Les prévisions hydrologiques pour la période cible dans les principaux bassins fluviaux du Togo indiquent que:

-Sur l'ensemble des deux bassins (Mono et Lac-Togo) considérés pour la période de mars à mai, les écoulements seront moyen à excédentaire ;

Il est attendu plus spécifiquement:

-Sur le sud du bassin du Mono, des écoulements moyen à excédentaire.
-Sur le bassin du Lac-Togo, des écoulements moyens à excédentaire.

Au vue de ces informations hydrométéorologiques, des pluies abondantes et des risques de débordement des cours et plans d'eau, d'engorgement des nappes sont attendus au cours des mois de mars-avril-mai et pourraient occasionner des inondations.

III - LE SYSTÈME D'ALERTE COMMUNAUTAIRE DE LA CROIX-ROUGE TOGOLAISE

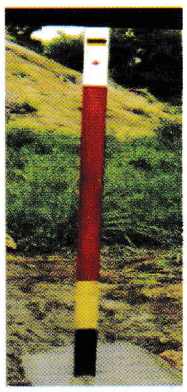

Le système d'alerte précoce communautaire de la Croix-Rouge Togolaise constitué de balises est implanté aux abords des cours et plans d'eau des localités vulnérables aux inondations

Rouge	*Montée inquiétante d'eau, Grand Risque d'inondation*
Jaune	*Montée d'eau, Risque d'inondation*
Vert	*Niveau normal, Pas de risque d'inondation*

L'Agence Nationale de la Protection Civile (ANPC) en étroite collaboration avec la Croix-Rouge Togolaise (CRT) invite tous les acteurs impliqués dans la lecture du niveau d'eau sur les balises au niveau communautaire, à une surveillance permanente en vue de prévenir et d'alerter les populations exposées.

IV -BARRAGE HYDROÉLECTRIQUE DE NANGBÉTO (CEB)

Le barrage de Nangbéto est sur le Mono, un fleuve torrentiel dont les apports sont de nature saisonnière et le bassin versant très petit est de 15 680 km2. Ce barrage crée un bassin d'accumulation permettant de réguler le cours d'eau aval du fleuve Mono.

Nangbéto peut proposer des déversements précoces pour casser les crues de déversement.

La période cible mars-avril-mai constitue une période d'étiage pour la retenue de Nangbéto. En cette période, le débit lâché ne peut pas inonder les populations en aval du barrage.

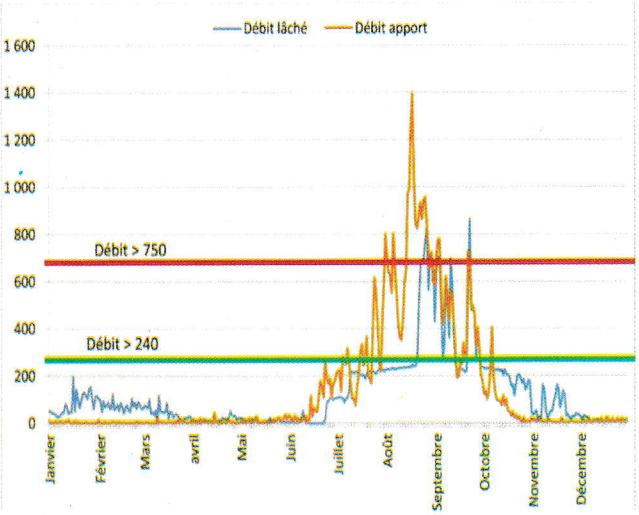

V - SITUATION DE L'ÉROSION CÔTIÈRE ET DES MARÉES HAUTES

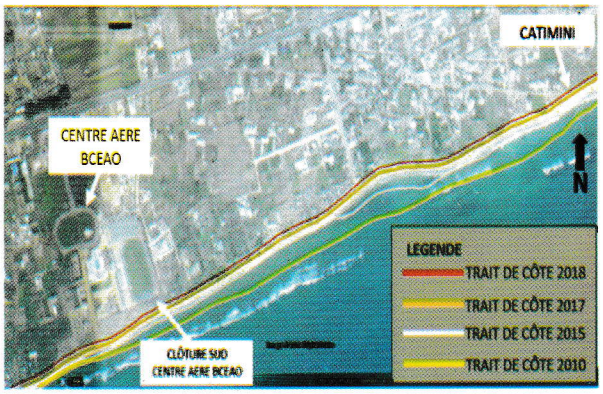

Source : CGILE/UL, mars 2018

Le phénomène de l'érosion côtière sur la côte togolaise se produit entre le Port Autonome de Lomé (PAL) et la frontière Togo-Bénin (Hilacondji). Il a connu une grande accélération depuis 2010. Les mesures du recul du trait de côte enregistrent des valeurs de 69 m sur les segments de fortes érosions entre 2010 et 2015 sur la plage de Baguida (fig. ci-contre). La moyenne sur la période 2010-2017 est de 15 m/an sur le segment de côte du centre aéré de la BCEAO à Catimini. Les projections d'ici fin 2018 montrent que la clôture sud du centre aéré de la BCEAO sera à moins de 22 m du trait de côte.

VI - OCCUPATION DE L'ESPACE

Le constat général fait sur l'ensemble du territoire national révèle que malgré les efforts du gouvernement, la pratique de l'occupation anarchique de l'espace persiste y compris dans les zones à risques d'inondation tant en milieu urbain, semi-urbain que rural. Il s'agit notamment pour les habitations, les activités génératrices de revenus, l'agriculture, les installations de complexes industriels et hôteliers etc.

VII - AUTRES ALÉAS

Il est à mentionner qu'outre l'aléa inondation, le Togo est vulnérable aux vents violents, glissements de terrain et chutes de blocs de montagnes, sécheresse, chaleur et feux de végétation, pollutions, épidémies, épizooties etc.

VIII - DISPOSITIONS PRATIQUES DE PRÉVENTION ET D'ALERTE

o Diffuser le présent bulletin à toutes les échelles communautaires et administratives,
o Surveiller la montée d'eau au niveau des balises de la CRT et informer immédiatement les autorités locales, les communautés voisines et les structures de secours (Agence Nationale de la Protection civile, Sapeurs-pompiers, Croix-Rouge Togolaise, forces de sécurité et de défense etc.)
o Suivre les informations à travers tous les canaux de communication disponibles surtout pour les populations riveraines des fleuves, rivières, cascades et tout autre plan d'eau : Mono, Kpondjo, Ogou, Anié, Amoutchou, Haho, Zio, lac Boko, lagune de Lomé et Lac-Togo etc,
o Libérer les emprises du trait de côte vulnérables à l'érosion côtière et aux marées hautes,
o Redoubler de vigilance à l'égard des personnes vulnérables : personnes âgées et en situation de handicap, femmes enceintes, enfants, écoliers etc,
o Eviter les pratiques culturales sur les berges et lits des cours et plans d'eau,
o Eviter toute activité (lessive, nage, pêche, traversée, cérémonie et rituel, etc.) dans les zones à risques en période de débordement ou de crue,
o Etre à l'écoute quotidiennement des prévisions météorologiques sur TVT et autres médias.

* Sources documentaires :

-Agence Nationale de la Protection Civile (ANPC)
-Direction Générale de la Météorologie Nationale (DGMN)
-Direction des Ressources en Eau (DRE)
-Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE)
-Unité de Gestion des Bases de Données Cartographiques (UGBDC)
-Corps des Sapeurs-pompiers(CSP)
-Communauté Electrique du Bénin (CEB)/Barrage de Nangbéto
-Croix-Rouge Togolaise (CRT)
-Université de Lomé (UL)
-Direction des Statistiques Agricoles, de l'Informatique et de la documentation (DSID)
-Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED)
-Préfecture maritime

Agence Nationale de la Protection Civile (ANPC)
Direction de la Prévention de la Coopération et des Affaires Humanitaires (DPCAH)

E-mail : anpctogo@gmail.com/directionpreventiontogo@gmail.com
48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
Tél : 22 51 02 12/22 51 01 03; 05 BP 463 Lomé-Togo